



Votre **protection** contre les accidents du quotidien

Néoliane Protection GAV (Garantie des Accidents de la Vie) vous aide à faire face aux conséquences des accidents de la vie (brûlures, chutes, blessures...)

BONUS
FIDÉLITÉ

INDEMNISATION
JUSQU'À
1 MILLION
D'EUROS

LES AVANTAGES

de Néoliane Protection GAV (Garantie des Accidents de la Vie)

- ✓ Une **tarification adaptée à votre situation familiale** : solo, duo ou famille
- ✓ Choix de **2 couvertures possibles** : 5 % (Optimale) ou 30 % (Standard), selon le seuil d'AIPP (Atteinte à l'Intégrité Physique et/ou Psychique)
- ✓ **Bonus fidélité** dès la 2ème année d'adhésion : + 50 000€ par an et par assuré, dans la limite de 1,2 million d'euros
- ✓ Souscription **sans formalité** médicale ni administrative
- ✓ Adhésion jusqu'à **75 ans** inclus
- ✓ Couverture des **sports dangereux* incluse** sans surprime
- ✓ **Services d'assistance inclus et adaptés** en cas d'immobilisation au domicile, en cas d'hospitalisation suite à un accident (aide ménagère, transfert ou garde des enfants, livraison de médicaments, etc.), en cas d'accident laissant présager une incapacité permanente au moins égale à 5 % ou 30 % (adaptation du domicile, assistance à la reconversion professionnelle, accompagnement dans les déplacements, etc.)
- ✓ Néoliane Protection GAV répond aux exigences du **label GAV** de France Assureurs permettant à l'Assuré de bénéficier d'un socle minimal de garanties.